



Juin 2017



AGIR

Bulletin trimestriel d'informations
Association Gardoise des Invalides et Handicapés

**Une démarche pose problème ?
Un formulaire est incompréhensible ?**

Un droit vous est refusé ?

A.G.I.H œuvre bénévolement

Au service de tous !

Numéro 69



Président fondateur d'honneur : M. Jean-Pierre PAPILLON († 1938-2003)

Président d'honneur : M. Hugues Fua († 1930-2015)

LIBERTE (Paul Eluard 1895-1952). Poème de 1942

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom

Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers
Sur le flot du feu béni
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom

Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attentives
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes maisons réunies
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J'écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom

Sur mon chien gourmand et tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer
Liberté

Dans ce numéro

Le mot du Président	2
La PCH, en faciliter l'accès	2
Interdiction de vapoter	3
Registre d'accessibilité	3
Nos permanences	4
Adresses utiles	4

Prochaines permanences :

Juillet/Aout Pas de permanences

Le 9 Septembre 2017 au forum des Associations

Le 9 Octobre 2017 de 9h à 11h

Info flash

LE MOT DU PRESIDENT

Nous avons connu quelques réformes ces dernières années avant la mise en place du gouvernement nouvellement élu. L'une d'entre elle me tient à cœur, la dématérialisation des services publics.

Il faut savoir que 54% des personnes éprouve des difficultés, un problème avec une administration ou un service public et une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes, selon une étude du Défenseur des droits. Selon cette enquête ce sont les personnes précaires qui sont les plus concernées. Ainsi, une personne précaire sur quatre (26 %) déclare éprouver des difficultés à effectuer ses démarches administratives (contre 18 % des personnes ne déclarant pas de difficultés financières).

Les personnes sans accès à internet, ou qui sont peu à l'aise avec cet outil, rencontrent également plus de difficultés que les autres : respectivement 27 % et 33 %, contre 20 % pour la moyenne des Français.

Mais avons-nous (ou ont-ils) pensé aux personnes en précarité financière, âgées, qui ne peuvent ou ne savent pas manipuler l'outil informatique.

Mais avons-nous (ou ont-ils) pensé aux personnes incapables de se déplacer dans les mairies équipées de matériel biométrique pour refaire ou faire une pièce d'identité ?

Je ne suis pas là pour faire le procès à la technologie que je manipule régulièrement, mais à constater que nous « mettons la charrue avant les bœufs ». Le tout numérique ne pourra pas se faire avec des personnes âgées incapables de maîtriser l'outil informatique. Il serait préférable de lisser sur le temps cette procédure, d'autant que des bourgs ne sont pas encore connectés à l'ADSL ou au réseau GSM. « A vouloir aller trop vite on reste en route dit le proverbe ». Concernant les papiers d'identité, toutes les mairies ne sont plus habilitées à enregistrer votre demande. Il est désormais obligatoire que votre demande soit faite dans une mairie disposant d'un système qui enregistre votre empreinte digitale.

Toutes les personnes ne disposent pas de moyens de locomotion dans les campagnes. Je me pose beaucoup de questions sur l'intelligence de nos énarques qui nous représentent, tant au niveau local que national.

Au niveau local, certains ont « la grosse tête » comme j'aime à dire. A petits pouvoirs, ils s'imaginent être les maîtres du monde et n'avancent pas par manque de moyens. Au niveau national, ils sont déconnectés de la réalité, nommés à des postes qui ne correspondent pas forcément à leurs compétences (qui n'a pas vu un ministre à un poste pour être sur un autre plusieurs mois après sans rapport avec le premier) et donc conseillés par des illustres BAC +++ loin de tout terrain.

Je suis vraiment en colère ce trimestre c'est vrai, je garde mes idées qui n'engagent que moi, mais nous sommes partis pour cinq années de nouvelles réformes.

Dans un registre plus joyeux le texte en première page est une récitation que mon petit voisin devait apprendre, elle m'a bien plu l'aidant un peu dans ses devoirs, je m'en suis servi dans sa totalité car lui n'a eu qu'une partie à apprendre. Merci à lui et à son frère aîné d'ailleurs, ils sont parfaits.

Je tiens également de nouveau à remercier Valérie Meunier pour son implication dans le monde associatif en nous octroyant une nouvelle subvention (un merci à son suppléant Philippe Ribot aussi bien sur).

Pour terminer, le bureau et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances d'été, et vous donnons rendez-vous le **9 septembre** au forum des associations comme chaque année.

Prestation de compensation du handicap : un décret pour en faciliter l'accès

C'est pour améliorer l'accès des personnes présentant un handicap psychique, cognitif ou mental à la prestation de compensation du handicap (PCH), qu'un décret a été publié au *Journal officiel* du 4 mai 2017.

Les modifications apportées par le décret visent à préciser les critères à prendre en compte (se mettre debout, se laver, s'habiller, prendre ses repas, parler, voir, entendre, s'orienter dans l'espace...). Elles visent par ailleurs à contribuer à une meilleure harmonisation des pratiques entre les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Interdiction de vapoter dans certains lieux à partir du 1er octobre 2017

C'est à compter du 1er octobre 2017 qu'il sera interdit d'utiliser des cigarettes électroniques (e-cigarettes) dans certains lieux. Un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 27 avril 2017 vient de préciser les conditions d'application de cette interdiction de vapoter fixée par l'article 28 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Cette interdiction de vapoter va donc s'appliquer dans :

- les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs ;
- les moyens de transport collectif fermés (bus, métros, trains...) ;
- les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif c'est-à-dire ceux en *open space* (« locaux recevant des postes de travail situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif »).

Les locaux qui accueillent du public comme les bars, les restaurants ou les hôtels par exemple ne seront pas concernés par cette interdiction (sauf si le règlement intérieur le prévoit).

Publié le 04 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Un registre public d'accessibilité bientôt disponible dans les établissements recevant du public (ERP)

À partir du 30 septembre 2017, un registre public d'accessibilité sera mis à disposition dans les établissements recevant du public (ERP). Le registre public d'accessibilité sera consultable par le public sur place au principal point d'accueil accessible de l'établissement, éventuellement sous forme dématérialisée (à titre alternatif, il sera mis en ligne sur un site internet).

Le registre précisera les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement concerné a été conçu.

Il contiendra :

- une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 22 avril 2017 précise le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour de ce registre, selon la catégorie et le type de l'établissement.

Les établissements recevant du public situés dans un cadre bâti doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps.

: À noter :

Accueil du public, ascenseurs, éclairages, sanitaires... Un autre arrêté publié au *Journal officiel* du 26 avril 2017 définit toutes les règles techniques permettant de qualifier les ERP (lors de leur construction) comme étant des bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

**Association Gardoise des
Invalides et Handicapés
Déclarée à la Sous-Préfecture
D'Alès sous le n°0301000895
Journal Officiel du 6 avril 2000
N° Siret : 822 820 882 00014**

**A.G.I.H aux bons soins de
Marinette Zweipfennig
80 Av des Maladreries
30 100 ALES**

Site :
<http://agih10.wix.com/agih>

Page Facebook :
<https://www.facebook.com/AGIH30/>

Mail : agih30@outlook.fr

**L'ASSOCIATION
ŒUVRE AU SERVICE DE TOUS
BENEVOLEMENT**

Il y a différents points relais de correspondants près de chez vous.

LE GRAND ALES : permanences le 2eme lundi du mois de 9h00 à 11h00, Salle 1, Espace André Chamson, Bd Louis Blanc 30 100 ALES (sauf le mois d'Aout)
Tel 06 63 29 89 55 **aux heures et jours de permanences**

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter :
M.Fabrice HOUEL : 06 65 17 06 23/06 58 37 50 08
Mme Marinette ZWEIPFENNIG Tel : 04 66 30 11 55
M.Jean Paul Masson : 06 76 54 39 90

Pour les communes non citées, tout renseignement peut être pris auprès des personnes ci-dessus

A L'IMPOSSIBLE NUL N'EST TENU (Nullus tenetur ad impossibile)

MAIS LE POSSIBLE SERA TENU

ADHESION DE SOUTIEN :
20 €

ADRESSES UTILES

MDPH

Parc Georges Besse
30 000 NIMES
Tel : 04 66 02 78 00
Tel : 0800 20 55 88

CAF

321 rue Maurice Shumann
30 922 NIMES CEDEX 9
Tel : 0810.25.30.10
de 9H à 16H du lundi au vendredi
(Prix d'un appel local 0,028/mn)

SECURITE SOCIALE

14 rue du cirque romain
30 921 NIMES
Tel : 3646
(Prix d'un appel local 0,028/mn)

AGEPFIPH

(Agence pour le fond
D'insertion professionnelle
Des personnes handicapées)
Prime à l'insertion
41 033 BLOIS CEDEX

CAF

Quai Boissier de Sauvages
30 313 ALES
Tel : 0810.25.30.10
(Prix d'un appel local 0,028/mn)

**CRUQPC (Commission des
Relations avec les Usagers et de
la Qualité de Prise en Charge)**

Place du Pr Debré
30 029 NIMES Cedex 09
Tel : 04 66 68 33 92/04 66 68 30 10
Pour le CHU CARREMEAUX

M.S.A

(Mutualité Sociale
Agricole)
Rue E.Lalo
30 924 NIMES CEDEX 9
Tel : 04 66 63 68 68

SECURITE SOCIALE

10 quai Boissiers de Sauvages
30 313 ALES
Tel : 3646
(Prix d'un appel local 0,028/mn)

CENTRE HOSPITALIER

ALES BP 20 139
811 Av Jean Goubert
30 100 ALES
Tel : 04 66 78 33 33
web : <http://www.ch-ales.fr>